



Les métiers de la coiffure

Fiche à destination des employeurs

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

Les obligations de l'employeur

Définition

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il a l'obligation d'évaluer les risques auxquels sont exposés les salariés et retranscrit les résultats dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).

Articles L4121-1 à L4121-5 du Code du travail

Risques de troubles musculo-squelettiques

Les facteurs de risques :

- piétinement (station debout prolongée), postures contraignantes au niveau des membres supérieurs et de la colonne vertébrale, maintien de posture, forte répétitivité des gestes...

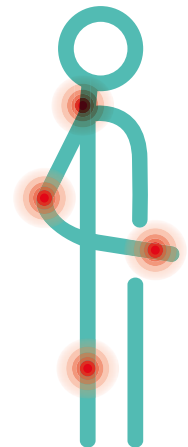
Impacts possibles sur la santé

Atteintes ostéo-articulaires :

- tendinite de l'épaule, du coude et du poignet dont syndrome du canal carpien, douleurs du rachis cervical, pathologies lombaires (lumbagos, lombalgies, hernies discales, sciatiques...)

Insuffisance veineuse :

- jambes lourdes, varices, œdème des membres inférieurs, fatigue générale...



Conseils de prévention

Aménagement de l'espace et matériel à disposition

- > Positionner des servantes ou chariots roulants de manière à limiter les torsions du tronc.
- > Prévoir des bacs à shampooing réglables en hauteur, avec l'espace suffisant pour positionner les pieds et travailler latéralement.
- > Privilégier les cuvettes de taille réduite, afin de limiter la distance entre la tête du client et les bras du coiffeur, et avec encoche pour permettre de prendre appui avec l'abdomen.
- > Mettre à disposition :
 - des fauteuils clients réglables en hauteur et pivotants,
 - des tabourets de coupe réglables en hauteur, sur roulettes, avec dossier et en nombre suffisant.
- > Prévoir des espaces entre les postes de travail permettant l'usage de tabourets.
- > Choisir du matériel adapté (ciseaux avec repose auriculaire).
- > Limiter le poids du matériel (sèche-cheveux, lisseurs, ciseaux...).

Organisation du travail

- > Anticiper les pics d'activité.
- > Privilégier la prise de rendez-vous.
- > Favoriser la polyvalence des salariés et la rotation des tâches.
- > Favoriser les déplacements dès que possible.

Risques chimiques

Les facteurs de risques :

- la manipulation de produits : shampoing, coloration, permanente, défrisage



Impacts possibles sur la santé

Cutanés :

- de l'irritation à l'eczéma allergique...

Respiratoires :

- de l'irritation à l'asthme allergique...



Conseils de prévention

Respiratoire

- > Assurer une bonne ventilation des locaux.
- > Aménager la zone de préparation des produits dans une pièce dédiée, ventilée et/ou équipée d'un captage à la source.
- > Utiliser des préparations non volatiles (remplacer les poudres par des pâtes, des granulés et des huiles).
- > Utiliser des shakers ou flacons doseurs.
- > Éviter les aérosols.
- > Remplacer les produits nocifs par des produits qui le sont moins.
- > Limiter les quantités de produits.
- > Ne pas laisser de récipients ouverts, même vides.
- > Utiliser des poubelles fermées.

Protection des mains

- > Mettre à disposition des salariés :
 - de la crème barrière à appliquer toutes les 2 heures,
 - du savon surgras,
 - des gants à usage unique (éviter les gants latex ou latex poudré, privilégier les gants nitriles ou vinyles),
 - des outils à manche métallique ou avec une protection.

Autres risques



- Risques de chutes et de glissades
- Risques liés aux équipements de travail dont coupures, brûlures, électrisation
- Risques psychosociaux : charge de travail, relations tendues avec la clientèle...
- Risques liés aux ambiances physiques de travail :
 - > bruit du matériel et du fond sonore (sèche-cheveux, musique...),
 - > lumière (éclairage inadapté, éblouissement...),
 - > chaleur.
- Risques routiers en cas de déplacement chez les clients
- Risques biologiques, infectieux, parasitaires : contact avec une personne infectée, avec le sang en cas de blessure

Conseils de prévention

- > Prévoir des sols antidérapants.
- > Privilégier les sèche-cheveux non bruyants.
- > Vérifier régulièrement les prises murales et les branchements des appareils.
- > Ne jamais utiliser un appareil défectueux ou « rafistolé ».
- > Maintenir la température des locaux entre 20 et 22°C.

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe